

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2021-2022

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Partie à conserver

Noticed'information

Vous souhaitez formuler un demande de bourse de collège

La campagne est ouverte du 2 septembre au 21 octobre 2021, date limite nationale ministérielle.

La demande de bourse s'effectue prioritairement en ligne depuis le portail **Scolarité-Services**, avec votre compte **EduConnect**.

➤ **Demandes pluriannuelles** : si l'élève à été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite, et si l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou une demande de pièces complémentaires.

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 du ménage du demandeur.
- **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs et les enfants majeurs célibataires.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	15 795	19 440	23 085	26 730	30 376	34 021	37 660	41 311

Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne

1. Remplissez les pages 3 à 5 de la demande de bourse et n'oubliez pas de communiquer une adresse mail valide.
2. Rassemblez les documents justificatifs à joindre en fonction de votre situation familiale **actuelle**.
3. Remettez le dossier **COMPLET** (demande de bourse remplie + pièces justificatives) **le plus tôt possible au collège**.

	DOCUMENTS A FOURNIR
DANS TOUS LES CAS	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 <input checked="" type="checkbox"/> la copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre concubin si vous vivez en union libre <input checked="" type="checkbox"/> un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre NOM, Prénom
SI VOUS VIVEZ SEUL(E) AVEC VOTRE (VOS) ENFANT(S) JOIGNEZ EGALEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois)
SI VOUS ETES LE TUTEUR DE L'ELEVE JOIGNEZ EGALEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de la décision de justice ou de la décision du conseil de famille désignant le tuteur <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois)

* si vous affilié à la MSA, joindre l'attestation de quotient familial portant mention de votre situation familiale.

* si vous êtes affilié aux Caisses sociales de Monaco, joindre une attestation récente de prestations familiales.

! EN CAS DE MODIFICATION RÉCENTE DE VOTRE SITUATION FAMILIALE (décès du conjoint, divorce ou séparation attestée, changement de résidence de l'enfant) veuillez joindre un courrier expliquant votre situation et la pièce justificative : acte de décès du conjoint, décision officielle de justice modifiant la residence de l'enfant, autre.

La procédure est particulière pour les élèves du CNED :

– **Pour les élèves de moins de 16 ans**, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande de scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.**

– **À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné.**
– **Pour les élèves de plus de 16 ans**, vous pouvez remplir votre demande de bourse et le faire parvenir au service des bourses compétent.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen :

DSDEN-27 Service Académique des Bourses

Bourse collège CNED

24 Boulevard Georges Chauvin

CS 22203

27022 EVREUX CEDEX.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse :

DSDEN de l'Ariège – DVE

Bourses CNED SEGPA

7, Rue du Lieutenant Paul Delpech

BP 40077

09008 FOIX cedex

Votre conjoint, concubin ou partenaire de pacs est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance : _____

Son nom d'usage (si différent) : _____

Son prénom : _____

Son adresse : _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune : _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession : _____

Les personnes à charge du foyer :

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, **vous ne serez pas sanctionné**¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi**².

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donné sur cette déclaration sont exacts.



Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné :

la mère le père autre personne en charge de l'élève

Le : J J / M M / A A A A

signature :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Cadre réservé à l'administration

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu Oui Non

Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN) Oui Non

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé) Oui Non

Attestation de paiement de la CAF Oui Non

Autre : _____

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : **Montant attribué** : _____ € **Refusée**

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : **Montant attribué** : _____ € **Refusée**

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.